



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RATP : metro

Question écrite n° 6080

Texte de la question

M. Yves Verwaerde attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur les nuisances de bruit causees par les passages nocturnes du metro. Il se trouve en effet que les riverains qui logent a proximite du metro aerien sont constamment reveilles par les passages des rames de nuit entre une heure et cinq heures du matin par une sonorite au-dela des 90 decibels, ce qui se trouve etre au-dela du supportable pour n'importe quel etre humain. Ces nuisances trouvent leur origine dans un mauvais entretien des rames de nuit et en particulier de leurs roues que les riverains denomment « le train aux roues cassees ». Il lui demande par consequent s'il envisage de prendre des mesures tendant a assurer l'entretien du materiel dans le souci de faire cesser ces nuisances.

Texte de la réponse

Les necessaires travaux d'entretien des voies du metro ne peuvent etre effectues que lors de l'interruption du service, de 1 heure a 5 heures du matin. Le materiel roulant utilise pour ce faire est de conception ancienne et plus bruyant que le materiel qui transporte les voyageurs. S'agissant d'engins tres lourds, le moindre defaut des tables de roulement des roues amplifie les bruits. C'est pourquoi, afin d'attenuer les nuisances et des qu'un plat aux roues est decele, la RATP effectue les reprofilages necessaires dans les meilleurs delais. Un effort tout particulier est apporte pour acclereler la remise en etat des materiels signales.

Données clés

Auteur : [M. Verwaerde Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6080

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3142

Réponse publiée le : 8 août 1994, page 4032